

SDEG 16

308, rue de Basseau
 16021 ANGOULEME Cedex
 Téléphone : 05 45 67 35 00
 Télécopie : 05 45 67 35 20
 E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
 Site internet : www.sdeg16.fr

**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
 de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 n°2013312CS0301A**

Comité Syndical du 8 novembre 2013

Date de convocation : 29 octobre 2013

Date d'affichage : 8 novembre 2013

OBJET : Budget principal 2013 : décision modificative n°3.

L'an deux mille treize, le huit du mois de novembre à 10 heures, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre du Crédit Agricole, rue d'Epagnac à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire de séance : Sylviane BUTON (*Monsieur Jean-François HARDY, Secrétaire du SDEG 16, étant absent*).

Nombre total de délégués (*) :.....	104
Quorum :	53
Nombre de délégués présents au moment du vote :	64
Nombre de procurations au moment du vote :.....	5

(*) *Le nombre total de délégués devrait être de 107, le Syndicat d'Electrification de Blanzac devenu un Secteur intercommunal d'énergies n'ayant pas désigné ses 4 délégués avant le 31 décembre 2008, en application de l'article 31.2 des statuts du SDEG 16, dans le cadre de la représentation automatique, ce Secteur intercommunal d'énergies n'a qu'un seul délégué : le Maire de la Commune la plus peuplée de ce Secteur (Rouillet-Saint Estèphe).*

Le Président

Demande à Monsieur Philippe GOUEDO, Directeur Général du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Monsieur Philippe GOUEDO expose :

- Que la proposition de décision modificative n°3 du budget principal 2013 est la suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
Chapitre	Fonction	Article	Opération	Service	Réel ou Ordre	Désignation	DM3
23	816	2315	35413		R	RDE - SDEG 16 - Renforcement et extensions	717 600,00
	816	2315	35333R		R	RDE - SDEG 16 - Effacement Communes rurales - Retenues CER	299 000,00
Total chapitre 23							1 016 600,00
041	816	2762		RDE413	O	RDE - SDEG 16 - Renforcement et extensions	117 600,00
	816	2762		RDE333R	O	RDE - SDEG 16 - Effacement Communes rurales - Retenues CER	49 000,00
Total chapitre 041							166 600,00
MONTANT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT							1 183 200,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
Chapitre	Fonction	Article	Opération	Service	Réel ou Ordre	Désignation	DM3
16	816	1641	35413		R	RDE - SDEG 16 - Renforcement et extensions	600 000,00
	816	1641	35333R		R	RDE - SDEG 16 - Effacement Communes rurales - Retenues CER	250 000,00
Total chapitre 16							850 000,00
041	816	2315		RDE413	O	RDE - SDEG 16 - Renforcement et extensions	117 600,00
	816	2315		RDE333R	O	RDE - SDEG 16 - Effacement Communes rurales - Retenues CER	49 000,00
Total chapitre 041							166 600,00
27	816	2762		RDE413	R	RDE - SDEG 16 - Renforcement et extensions	117 600,00
	816	2762		RDE333R	R	RDE - SDEG 16 - Effacement Communes rurales - Retenues CER	49 000,00
Total chapitre 27							166 600,00
MONTANT DES RECETTES D'INVESTISSEMENT							1 183 200,00

RECAPITULATIF DE LA DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL 2013

	Budget primitif 2013 + Restes à réaliser 2012 + Décision modificative 2013 - n°1 + Décision modificative 2013 - n°2		Décision modificative 2013 - n° 3		Budget global 2013	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	17 100 921,99	22 293 540,47	0,00	0,00	17 100 921,99	22 293 540,47
Investissement	45 945 346,75	45 945 346,75	1 183 200,00	1 183 200,00	47 128 546,75	47 128 546,75
Total	63 046 268,74	68 238 887,22	1 183 200,00	1 183 200,00	64 229 468,74	69 422 087,22
Différence	5 192 618,48		0,00		5 192 618,48	

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, procède au vote par chapitre :

- Approuve, à l'unanimité, les dépenses d'investissement de la décision modificative n°3 du budget principal 2013, telles que proposées :

- **Chapitre 023 : 69 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

- **Chapitre 041 : 69 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

- Approuve, à l'unanimité, les recettes d'investissement de la décision modificative n°3 du budget principal 2013, telles que proposées :

- **Chapitre 16 : 69 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

- **Chapitre 041 : 69 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

- **Chapitre 27 : 69 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

En conséquence, l'intégralité de la décision modificative n°3 du budget principal 2013, telle que présentée, est approuvée, à l'unanimité, par le Comité Syndical qui donne également pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.